

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gédéon à l'effet que :

- 1- Un projet de règlement numéro 2023-529 concernant le traitement des élus municipaux a été déposé devant le conseil le 5 juin 2023.
- 2.- Le projet de règlement prévoit notamment les modalités suivantes :
  - Rémunération annuelle proposée maire : 30 000 \$
  - Rémunération annuelle proposée conseiller : 10 000 \$
  - La rémunération ci-haut mentionnée sera rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
  - La rémunération proposée sera indexée annuellement pour chaque exercice financier en fonction de l'indice des prix à la consommation publié par Statistiques Canada pour la province de Québec.
  - Toute personne qui agira comme maire suppléant pourra recevoir une rémunération additionnelle pour équivaloir à la rémunération du maire à la condition que le maire soit dans l'incapacité d'agir et que le remplacement soit pour période minimale de quinze jours.

De plus, en cas de remplacement d'une durée de moins de quinze jours le maire suppléant aura droit de recevoir une rémunération fixe de 200 \$ pour toute séance publique.


  - La possibilité pour les membres du conseil de recevoir paiement d'une compensation pour pertes de revenu sous certaines conditions.
  - Le versement au maire d'une allocation de transition conformément aux modalités de la Loi sur le traitement des élus municipaux.
  - Le versement à chaque membre du conseil d'une allocation de dépense équivalente à 50 % de la rémunération.

3. La rémunération actuelle des membres du conseil est établie comme suit :

- Rémunération annuelle maire : 19 404.96 \$
- Rémunération annuelle conseiller : 6 517.20\$
- Allocation de dépense : 50% de la rémunération

4. Il est prévu que ce règlement numéro 2023-529 soit déposé et adopté par le conseil à la séance régulière qui se tiendra le lundi 14 août 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

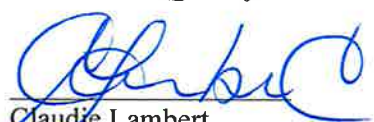
**DONNÉ** à Saint-Gédéon ce 21<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

  
Claudie Lambert  
Directrice générale, greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

*Je, soussignée, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Gédéon, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la Loi, en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil le 21 juin 2023 entre 9 h et 16 h 30.*

**EN FOI DE QUOI** je donne ce certificat ce 21 juin 2023.

  
Claudie Lambert  
Directrice générale, greffière-trésorière